



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du mardi 17 septembre 2019  
(2<sup>ème</sup> séance sans quorum)

DLB 2019/303

L'an deux mille dix-neuf et le mardi 17 septembre à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** mardi 10 septembre 2019

**Affichage de la convocation :** mardi 10 septembre 2019

**Présents :** Alain VOGEL-SINGER, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Régis VIDAL, Jean-Marie AT, Jacques BOLINCHES, Rémi BOUYALA, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Jean-Luc GUIRAUDOU, Alain HUC, Christian JANTEL, Philippe MARTINEZ, Daniel RENAUD, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Olivier BRUN, Robert SOUQUE.

**Absents excusés :** Chantal GUILHOU, Catherine BOUSQUET, Jean-Claude RENAU, Philippe AUDOUI, Geneviève JALBY, Marie-Hélène MATTIA, Robert GELY, Michel TRINQUIER, Alain RYAU, Edgard SICARD, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Guy ASSEMAT, André ALBERTOS, Robert GAYRAUD, Gérard MILLAT, Louis BENTAJO, Marion MAERTEN.

**Secrétaire de séance :** Philippe MARTINEZ

### **Objet : Approbation dispositifs des systèmes d'information du SICTOM**

*Guide sur les bonnes pratiques relatives à la sécurité des systèmes et ressources informatiques (joint à la délibération)*

Le fonctionnement de l'infrastructure informatique du SICTOM PEZENAS-AGDE nécessite la mise en place de certaines règles de bonne conduite pour définir la manière dont les utilisateurs (agents du syndicat ou prestataires) doivent procéder et échanger.

Ces règles reposent sur des fondements techniques et réglementaires en rapport avec l'entrée en vigueur du RGPD.

Au sein du SICTOM, tous les utilisateurs doivent s'engager à respecter individuellement l'ensemble de ces règles, regroupé au sein d'une charte dont le projet est joint à la présente note de synthèse.

Elle sera annexée ultérieurement au Règlement Intérieur de SICTOM mais devient opposable à tous à compter de l'approbation de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur cette question.

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

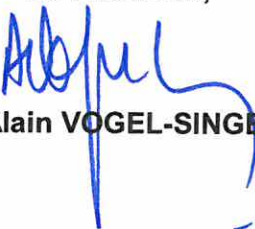
A l'unanimité,

**APPROUVE** les dispositifs des systèmes d'information du SICTOM tels qu'exposés ci-dessus.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

  
**Alain VOGEL-SINGER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/09/2019 et de sa publication le 27/09/2019

A Nézignan l'Évêque, le 27/09/2019